Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. BT-642-ZX **B** 15/09/2011

C.1 MAIRIE

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

AVENUE HENRI SEGUIN

26400 ALLEX

D.1 GENIE

D.2 AA171 **D.2.1**

D.3 TZ34/20 **E.** 5D8AA1712B1000238

F.1 1500 **F.2** 1500 **F.3**

G **G.1** 1440

J 02 **J.1** RESP **J.2** **J.3** TRAVAUX

K AU 1043-04

P.1 **P.2** **P.3** **P.6**

Q **S.1** **S.2** **U.1**

U.2 **V.7** **V.9**

X.1 VISITE AVANT LE

Y.1 65 **Y.2** 0

Y.3 0 **Y.4** 4

Y.5 2,5 **Y.6** 71.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 15/09/2011

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BT-642-ZX 15/09/2011

2011EP96021

5D8AA1712B1000238

GENIE

MAIRIE

CRFRABT642ZX05D8AA1712B1000238411091510RESP<<

TRAVGENIE<<<<<<<<<TZ3420<<<<<<<2011EP9602172

Assurez-vous coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile)
Assure that the details of the purchaser and your signature are correct **in the event of transfer to a third party or destruction** (do not complete if transferring to a motor trade professional)
Controlați dacă datele cumpărătorului și semnătura dvs. sunt corecte **în cazul transferului către o terță persoană sau al casării** (nu completați în cazul transferului către un profesionist din domeniul comerțului auto

VENTE ET LOCATION
EQUIPEMENTS
www.abequipements.com

Agence SUD EST
7 Avenue Marius Cheysson - 13012 Marseille
Tél. : 04 91 49 62 55 / Fax : 04 13 33 69 92
p.rey@abequipements.com

Stéphanie DUPARCHY
Directrice Générale des Services
MAIRIE D'ALLEX
Avenue Henri Seguin
26400 ALLEX

DEVIS

Date:	22/07/2011
Numéro:	AB 20110722-07
V/Réf:	

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer nos conditions pour la fourniture de :

Code Article	DÉSIGNATION	Qté	Cond.	PU HT	Montant Total HT
Genie TZ 34	NACELLE ARTICULEE TRACTABLE STANDARD GENIE TZ 34/20 ALIMENTATION BATTERIE **HAUTEUR TRAVAIL 12,36M**	1	UNITÉ	22650,00	22650,00
TRANSPORT	TRANSPORT POUR UNE UNITE	1	UNITÉ	0,00	0,00
CONTRÔLE	CONTRÔLE PAR UN ORGANISME AGREE	1	UNITÉ	0,00	0,00

Transport France Métropolitaine

TOTAL HT	**22 650,00 €**
TVA 19,6%	**4 439,40 €**
TOTAL TTC	**27 089,40 €**

DÉLAI:	LIVRAISON 3 SEMAINES
OFFRE DE PRIX VALABLE 2 MOIS	

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Philippe REY

Bon pour accord du client:
Signataire: Gérard CROZIER, Maire
Date de l'accord: 22/07/2011
Cachet de l'entreprise et signature
à retouner par fax au 04 13 33 69 92

Rapport de vérification

N° 076316372501R001

Référence client | 2012 0627 5135

Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Nacelle immat. BT-642-ZX

Entreprise | COMMUNE D ALLEX
Avenue Henri Seguin
26400 ALLEX
Latitude : 44.76529, Longitude : 4.91412

Adresse de facturation | COMMUNE D ALLEX
Avenue Henri Seguin
26400 ALLEX

Lieu de vérification | COMMUNE D ALLEX
Avenue Henri Seguin
26400 ALLEX

Périodicité | SEMESTRIELLE

Dates de vérification | 05/06/2025

Nom et visa du signataire | MESTRES NICOLAS

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 05/06/2025

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA
Listes des implantations et portées de l'accréditation disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

ACT EXPLOIT VAL DE RHONE
112 CHEMIN DES HUGUENOTS
26000 VALENCE
Tél. : 04.72.78.13.53
SIRET :43325083400010

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : ELÉVATEUR DE PERSONNEL SUR REMORQUE 181 KG GENIE BT-642-ZX

IDENTIFICATION

Nature :	Elévateur de personnel sur remorque
Marque :	Genie
Référence client :	BT-642-ZX
Charge maximale d'utilisation :	181 kg
Nombre de personnes :	1
Modèle :	TZ-34/20
Numéro de série :	TZ3411-238
Immatriculation :	BT-642-ZX

Année de mise en service à l'état neuf : 2011

MISSION **LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes	181 kg	181 kg
Limiteur de charge ou de capacité	181 kg + 10%	181 kg + 10

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposions pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 05/06/2025

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 10,4m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

Nacelle composée de deux bras mécano-soudés dont un avec élément télescopique. Nacelle équipée de quatre stabilisareurs

- Elément(s) constitutif(s) :

Elévateur type P1
A bras articulés
Avec bras pendulaire
Energie électrique
Appareil sur pneumatiques
Appareil avec 4 stabilisateurs
Dispositif hydraulique de maintien à l'horizontalité de la plateforme de travail
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Sélecteur de vitesse PV/GV
Dispositif de séparation général des énergies
Gyrophare
Poste de conduite haut
Poste de sauvetage bas
Poste de dépannage
Dispositif de verrouillage de l'appareil en position transport

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur(s) de course
Limiteur de pression
Limiteur de charge ou de capacité
Indicateur de dévers
Asservissement de l'élévation à la position des stabilisateurs
Dispositif(s) de signalisation
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Autres freins
Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
Contrôleur de présence conducteur

VERIFICATION

La vérification se compose :
- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*
- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*
- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Châssis - Support - Charpente**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre
- **Mécanismes**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre
- **Dispositifs de protection**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre
- **Poste(s) de travail**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre
- **Energie**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Propriété, conservation - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements - Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Observations - Elles décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.